

## Joseph Maila Intervention

### Les Accords Sykes-Picot cent ans après

Il y a un siècle, au mois de mai 1916, les frontières des Etats du Proche-Orient étaient esquissées. L'ensemble proche oriental composé de la façade maritime de l'Asie occidentale se prolongeant vers l'intérieur syro-mésopotamien faisait l'objet de tractations entre la France et la Grande-Bretagne. Le quadrilatère allant du Golfe d'Alexandrette à Gaza et de Mossoul au Golfe arabo-persique dans le sud irakien était l'aire où les puissances européennes se disputaient présence, intérêts et hégémonie. L'espace bordé à l'ouest par Suez, la Mer rouge et Aden, Bassora et le Golfe arabo-persique à l'est, représentait un nœud de communications stratégiques et commerciales d'importance. Des ports et des villes comme Haïfa, Beyrouth, Tripoli ou Lattaquié, Damas, Alep, Bagdad ou Mossoul dans le nord de l'Irak présentaient une diversité humaine qui le disputait aux populations des montagnes ou de l'intérieur réparties entre de multiples ethnies et de nombreuses confessions religieuses. Depuis fort longtemps Français, Britanniques, Russes et Autrichiens avaient noué des liens avec des communautés qu'elles entendaient protéger. En 1916, toutefois, les choses avaient pris une tournure largement différente. La guerre contre les Empires centraux aux côtés desquels s'est rangé l'Empire ottoman faisait rage. Les deux puissances alliées avaient ouvert entre avril 1915 et janvier 1916, un front dans les Dardanelles. Dans la bataille pour le contrôle de la presque île de Gallipoli, elles avaient subi une cuisante défaite militaire. Plus de deux cent mille soldats français, anglais, australiens, néo-zélandais et des Indes britanniques avaient péri ou avaient été blessés ; et autant de soldats turcs. En ouvrant un front à l'Est, les deux puissances européennes avaient eu pour objectif d'affaiblir les forces de l'Empire ottoman et d'alléger la pression sur les forces russes engagées au Caucase. Dans le conflit qui embrasait l'Europe, le destin des provinces orientales de l'Empire ottoman était désormais, lui aussi, en jeu.

Pour sa part, lorsqu'il entre en guerre aux côtés de la Triple Alliance le 29 octobre 1914 l'Empire, avec à sa tête le Sultan Mehmet V, l'Empire ottoman avait perdu de sa force et de son lustre. A l'intérieur, « l'homme malade de l'Europe », comme le désignaient les diplomates européens, à la suite du tsar Nicolas 1er, dans leur correspondance (HM), avait connu le coup d'Etat des officiers « Jeunes Turcs », en 1913, devenus les véritables dirigeants de l'Empire. A l'extérieur, ses possessions territoriales s'étaient réduites comme peau de chagrin. En Europe, les Grecs avaient pris leur indépendance en 1830 et entre la signature du Traité de San Stefano, en mars 1878 le Congrès de Berlin de juillet de la même année, l'Empire ottoman cédait la Roumanie, la Serbie, le Monténégro et la Bulgarie. En juillet de la même année, au Congrès de Berlin, il perdait pratiquement tous ses territoires européens, à l'exception de la Roumanie orientale, de la Macédoine et la Thrace orientale. Cette lente agonie de « l'Homme malade » avait été précédée d'un processus de dépossession initié au dix-neuvième siècle par la France en Algérie et en Tunisie, et par la Grande-Bretagne en Egypte, et continué au début du vingtième siècle,

en 1912, en Libye par l'Italie. Les deux guerres balkaniques de 1912 et de 1913, avec à la clef l'indépendance de l'Albanie, achèvent d'affaiblir la Sublime Porte.

Ainsi réduit à une expression géographique simplifiée, l'Empire se lance dans la bataille en espérant grâce à son alliance avec l'Allemagne retrouver des territoires perdus, notamment bouter les Anglais hors d'Egypte et s'opposer à une contestation montante, autonomiste, mais bientôt indépendantiste, dans les territoires arabes du Proche-Orient. Lorsque le 11 novembre 1914, le Sultan proclame le jihad, il ne se doutait pas qu'il se heurterait à la résistance armée de coreligionnaires jadis vassaux devenus acteurs en quête d'Etat.

### Visées françaises

Le déclenchement de la première guerre mondiale met en branle une vaste négociation sur l'avenir des provinces arabes de l'Empire ottoman. Les gouvernements anglais et français s'attellent à une reconfiguration territoriale de ces provinces en fonction de leurs revendications propres. En l'occurrence les intentions et les objectifs des deux puissances étaient connus. Ils découlaient d'une longue familiarité avec la « question d'Orient » et, de surcroît, pour les Britanniques, d'une présence dans la région. Pour sa part, la France, par la voix de Raymond Poincaré, ministre des Affaires étrangères, avait fait état sans ambages de ses prétentions. En décembre 1912, Poincaré déclarait au Sénat: « Au Liban et en Syrie, nous avons des intérêts traditionnels et nous entendons les faire respecter. Nous n'y abandonnerons aucune de nos traditions, nous n'y répudions aucune des sympathies qui nous sont acquises, nous n'y laisserons en souffrance aucun de nos intérêts ». La France rappelait ainsi l'ancienneté et la force de son intérêt pour l'Orient. Ayant très tôt établi puis renforcé ses relations avec les communautés chrétiennes, bénéficiant des immunités et privilèges que lui donnaient les traités dits de Capitulations signés entre les puissances européennes et la Porte, accords qui s'étaient prolongés en quasi droits de regard et de protection à l'égard des Eglises d'Orient et de leurs fidèles, la France avait tissé des liens soutenus avec les maronites du Mont Liban. Des Congrégations religieuses féminines et masculines s'y étaient établies ainsi qu'à Beyrouth et bientôt dans d'autres villes avec leurs écoles. L'Université Saint-Joseph se développera progressivement à partir de 1875.

Sur un plan politique, la France avait été avec les Puissances européennes à l'origine du statut spécial de semi-autonomie dont bénéficiait depuis 1864 le Mont Liban. Ce statut fut mis en place à la suite des massacres de chrétiens dans la Montagne libanaise en 1860. Paris s'était alors porté au secours des populations locales. Napoléon III, s'appuyant sur une opinion publique et une Assemblée nationale heurtées par les souffrances endurées par les chrétiens, avait dépêché une force navale sous le commandement de l'Amiral Beaufort d'Hautepoul pour les secourir. C'était là, la première «

intervention d'humanité », ancêtre des opérations humanitaires inspirées par les « devoir d'ingérence » et autre « responsabilité de protéger ». Forte de siècles de contacts et de relations, faisant valoir sa tradition de protectrice des chrétiens d'Orient, la France entendait désormais participer à la reconfiguration géopolitique qui ne manquerait pas de surgir des évolutions politiques et militaires dans les provinces orientales ottomanes. La Grande-Bretagne reconnaissait que la France avait des intérêts dans ce qu'il était communément convenu d'appeler la Syrie. Les luttes d'influences dans cette région du monde n'étaient pas, on le sait, chose nouvelle. Elles s'inscrivaient dans le cadre de la lancinante question d'Orient dans laquelle les grandes puissances européennes mêlaient rayonnement national, protection des minorités et intérêts stratégiques. Avec le déclenchement de la guerre, les visées des nations européennes achevèrent de se transformer en politiques d'intervention.

Desseins et cartes : les débuts du Grand Jeu

Les perspectives d'un effondrement de l'Empire ottoman avaient aiguisé les desseins occidentaux. C'est à une série de négociations initiées par la Grande-Bretagne, parfois coordonnées avec la France, que l'on va alors assister.

La première négociation fut entamée par les Britanniques sous forme d'échanges épistolaires dès 1915 entre le résident britannique au Caire, Sir Henry Mac Mahon, et le chérif Hussein de la Mecque, du clan des Hachémites, descendant du prophète de l'islam et gardien des lieux saints musulmans. L'objectif de ces négociations était de convaincre le chérif Hussein de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne et de lancer les forces bédouines dont il disposait à l'assaut des forts et positions militaires de l'armée ottomane sur la côte occidentale du Hedjaz et de s'attaquer à la ligne de chemin de fer Médine-Istanbul. En contrepartie de cet engagement, les Britanniques promettaient au chérif Hussein la création d'un royaume arabe qui lui serait confié. Les contours de ce royaume excluaient la Mésopotamie à l'Est que les Britanniques se réservaient, ainsi que le littoral syrien et le Mont-Liban qui devaient revenir à la France.

Conduite par Fayçal, l'un des fils du chérif Hussein et conseillée par Thomas E. Lawrence, Laurence d'Arabie, des services de renseignement britannique, les troupes du chérif Hussein entrèrent dans la bataille le 5 juin 1916. Connue comme la « Grande révolte arabe », la guerre de guérilla arabe avait pour but de refouler vers le Nord en direction d'Istanbul, l'armée ottomane et de faciliter les manœuvres britanniques dans la même direction mais à partir de l'Égypte.

En parallèle de ces pourparlers, la France et la Grande Bretagne avaient entamé des négociations dès la fin 1915 afin de délimiter leurs zones territoriales respectives. De manière plus précise, il était de fixer les lignes de partage comprenant présence et influence. L'accord mis au point entre le diplomate français François Georges-Picot et le représentant de la Grande-Bretagne, Mark Sykes, est conclu le 16 mai 1916. Connu sous le nom de Sykes-Picot, il procède sur le plan juridique d'un échange de lettres entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays : François Cambon et Edward Grey. Russes et Italiens sont tenus au courant de ces accords secrets. L'accord Sykes-Picot prévoit d'abord que deux zones d'influence dites bleue et rouge seront confiées à la France et de la Grande Bretagne pour qu'elles y créent des Etats sous administration directe ou indirecte. Il prévoit aussi deux zones (A et B) où serait édifié le futur Etat arabe indépendant avec des conseillers français et anglais. D'ores et déjà revenait à la France, le littoral syro-libanais se prolongeant vers le nord jusqu'à la région d'Antioche, d'Alexandrette et la Cilicie. Le Mont-Liban ainsi qu'un vaste espace intérieur syrien englobant des villes comme Damas, Homs, Hama, Alep et plus à l'est Mossoul qui reviendra après d'ultimes tractations franco-anglaises à l'Irak, sous mandat anglais, en 1926. Quant à la zone anglaise, elle recoupait grosso modo ce qui sera l'Irak et la Transjordanie puis la Jordanie. En 1916, l'accord Sykes-Picot ne se prononçait pas sur ce qui deviendra la Palestine/Israël. Il se contentait de dessiner sur la carte de l'accord une « zone brune » dite « internationale » regroupant les ports de Haïfa et Saint Jean d'Acre sur lesquels les Britanniques avaient des visées ainsi que Jérusalem.

Enfin, troisième série de négociations en parallèle aux deux autres : celle qui allaient conduire à la fameuse Déclaration Balfour, du 2 novembre 1917. Par cette Déclaration, faite au nom du gouvernement britannique par son ministre des Affaires étrangères, promesse était faite à un mois de l'entrée des troupes britanniques victorieuses de l'Empire ottoman, à Jérusalem, de favoriser « la création d'un foyer national pour le peuple juif en Palestine ». C'était là le début d'un processus initié par le mouvement sioniste fondé par Theodor Herzl en 1897 et dont on sait l'objectif ultime qui fut l'établissement de l'Etat d'Israël en 1948.

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails de l'application de l'accord Sykes-Picot. Il fallait à l'évidence aménager et coordonner les différents engagements pris avec les différents interlocuteurs. La conférence de la Paix qui se tient à Paris en 1919 verra les parties prenantes venir plaider leur cause auprès de Georges Clémenceau et de Lloyd George. Les diplomaties britannique et française étaient soumises à des pressions contradictoires entre lesquelles il fallait arbitrer. Plus particulièrement, la diplomatie britannique se trouvait en position délicate ayant à faire face à la promesse faite au chérif Hussein d'appuyer la constitution d'un Etat arabe au cœur du Proche Orient. En définitive, le réalisme des intérêts, celui des deux puissances européennes victorieuses, l'emporta. La Société des Nations (SDN) confiera à la France le mandat sur le Liban et la Syrie. La Grande-Bretagne recevra, toujours au titre des mandats prévus par la Charte de la SDN (article 22), la tutelle sur la Palestine, l'Irak et la Transjordanie. L'établissement des mandats dans les provinces orientales de l'Empire ottoman mettait aussi un terme à de vieilles rivalités entre les nations européennes. Le partage du Moyen Orient voyait la

réalisation des objectifs français et britanniques. La Grande-Bretagne plus particulièrement voyait son pouvoir se raffermir et s'imposer. De l'Égypte à l'Irak, et de la Méditerranée au Golfe arabo-persique et à l'Océan indien, les Britanniques atteignent leur but de s'assurer le contrôle de la route des Indes. La France, elle, se voyait reconnaître des aspirations et une présence en Syrie au Liban et dans le sud-est anatolien. Le nouvel ordre ainsi instauré triomphe. Mais il n'allait pas de soi. D'ailleurs, dans l'immédiat il connaîtra des contestations et par la suite, dans l'entre-deux guerres, des transformations.

## La contestation de l'ordre nouveau

La contestation viendra d'abord de la Turquie nouvelle. Réduite par le Traité de Sèvres en 1920 à sa partie occidentale d'Anatolie et en Europe à Istanbul, la Turquie vaincue est occupée par les troupes occidentales. Le Traité de Sèvres prévoit de plus la création d'un « territoire autonome des Kurdes » ; quant à sa partie arménienne, elle est rattachée à la République indépendante d'Arménie. Le rejet du Traité de Sèvres par Mustafa Kemal modifiera ces plans. La « Guerre d'indépendance » turque déclenchée en mai 1919 bouleversera le destin réservé aux Turcs par les puissances victorieuses. Le Traité de Lausanne (1923) établira la Turquie dans ses frontières modernes sur la base de territoires reconquis où le nettoyage ethnique le disputait aux transferts de populations. En 1939, la France, qui avait été contrainte de se retirer de la Cilicie au cours de la guerre d'indépendance, concèdera le Sandjak (district) d'Alexandrette, partie du mandat sur la Syrie, à la Turquie dans l'espoir qu'Ankara maintiendrait sa neutralité dans les conflits à venir.

C'est au Proche-Orient arabe, toutefois, que la contestation fut la plus violente et pourrait-on dire la colère la plus durable. Sitôt connu dès 1917, grâce aux Bolcheviks qui le rendirent public en le découvrant au Kremlin, l'accord Sykes-Picot fit l'objet d'un rejet violent de la part des Arabes. Fayçal qui avait été mis en courant par la France et l'Angleterre du projet des mandats ne put prendre sur lui de les avaliser. Porté par l'élan nationaliste arabe déclenché par la « Grande révolte » il s'opposa à l'armée française qui avait pris possession en 1920 des territoires revenant au mandat français. En juillet 1920, ses troupes furent défaites aux portes de Damas, à Mayssaloun. L'échec de Fayçal face à la France signait le déclin du clan des Hachémites sur lesquels s'était appuyée la Grande-Bretagne. Le chérif Hussein sera évincé en 1924 par le clan des Saoud, encore au pouvoir aujourd'hui dans le royaume qui porte leur nom. Mais, en compensation, Fayçal deviendra roi d'Irak et un autre fils du chérif, Abdallah, roi de Transjordanie. L'Empire britannique restait fidèle à ses alliés et à ses alliances tribales.

Pour autant, la colère arabe restait très grande. Les espoirs qu'avait soulevés Fayçal appelant à la révolte contre la domination turque furent immenses. Elle inaugurerait une nouvelle ère, celle d'un nationalisme de peuples renaissant à eux-mêmes après des siècles de domination. Le roman national

arabe s'est nourri de cette trahison des « foules arabes » qui s'étaient ralliées à Fayçal dans un grand élan unitaire et qui se retrouvaient, du fait d'une entente étrangère, cantonnées dans des Etats issus du partage des intérêts européens. La seule évocation de l'accord, fréquente même aujourd'hui, reste connotée à l'imposition à des peuples d'un destin politique sans les consulter. Le président américain Wilson, rejoint sur ce point par le pouvoir issu de la révolution russe, fera sienne cette critique de la « diplomatie secrète ». En outre, indissociable du moment historique de recomposition du Moyen-Orient, la Déclaration Balfour s'inscrira elle aussi dans la continuité de l'accord Sykes-Picot et de la zone brune dite internationale qu'il prévoyait. On peut dès lors comprendre pourquoi les coups d'Etat qui surviendront dans les Etats arabes devenus interdépendants après la fin de la seconde guerre mondiale se seront faits au nom de la référence à une unité, portée au niveau du mythe, « déchirée » par les plans des puissances en début de siècle et qu'il fallait restaurer.

En matière d'opposition, le mouvement islamiste ne sera pas en reste qui fera une lecture toutefois différente des bouleversements survenus. Pour l'islamisme naissant, ce n'est pas seulement le monde arabe qui fut morcelé, c'est l'univers de l'islam tout entier qui fut bouleversé du fait de l'intrusion européenne et des idées qu'elle véhiculait. Les changements opérés touchaient en fait aux tréfonds de l'âme musulmane. En abolissant le Califat, le 3 mars 1924, la Grande Assemblée nationale turque, aux inspirations modernistes et kémalistes, avait détruit une institution vieille de plus de treize siècles. La réaction viendra très vite. En 1928, naissait la Confrérie des Frères musulmans dont l'objectif était d'œuvrer pour le retour de l'islam par la charia, et l'exaltation des institutions, des vertus, et des valeurs de l'éducation islamique.

## Legs politique et développement historique

L'accord Sykes-Picot fut emblématique des changements politiques du Moyen-Orient. Il est aujourd'hui, encore plus qu'hier, tenu responsable d'une improbable configuration territoriale. Deux Etats, la Syrie et l'Irak, issus du découpage conçu en 1916, se sont effondrés. Le Liban qui a connu guerres internes et occupations étrangères de 1975 à 1990, est d'une fragilité extrême. Est-il légitime d'en faire porter la responsabilité à l'accord Sykes-Picot ?

Si les critiques adressées à l'accord et à la manière de le conclure faite d'ententes secrètes, de partage des intérêts et de promesses contradictoires sont fondées et furent émises - comme celles du président Wilson - en son temps, la pratique diplomatique dont relève l'accord s'inscrit dans une logique

hélas usitée de partage du monde. Lors du Congrès de Berlin en 1885, les puissances coloniales s'étaient partagées l'Afrique. Et la seconde moitié du vingtième siècle verra l'entente conclue à Yalta venir fracturer l'Europe en deux zones d'influence.

Si, de fait, la forme prévalente de la diplomatie restait celle des ententes et des partages, les missions imparties aux puissances mandataires restaient toutefois la construction des Etats. Plus particulièrement, la question des minorités de l'Empire ottoman, jadis pour certaines protégées, se posait dans ce contexte à frais nouveaux. Elles ne connurent pas toutes cependant le même sort politique. C'est ainsi que, forts de l'appui de la France, les chrétiens, et plus spécifiquement les maronites du Mont-Liban, obtinrent la création d'un « Grand Liban » constitué de la Montagne et de ses périphéries. Etat pluricommunautaire, prolongeant l'expérience de la Montagne où les communautés druze et maronite avaient vécu des siècles durant côte à côte, le Liban moderne englobait désormais, en plus grand nombre, des membres des communautés chiite, sunnite, grecque orthodoxe et grecque catholique. Le sort des Assyro-Chaldéens d'Irak fut, lui, douloureux. Massacrés par les troupes ottomanes entre 1915 et 1918, puis par les troupes irakiennes en 1933, ils tenteront en vain d'obtenir à Sèvres la création d'un Etat. Près d'un demi-million des leurs disparaîtra dans le grand tumulte de la Première guerre et de l'après-guerre. Leur destin paraît semblable à celui, tragique, des Arméniens victimes d'un indicible génocide, le premier du vingtième siècle. Enfin, les Kurdes furent les laissés pour compte des tractations diplomatiques. Si le Traité de Sèvres reconnaissait leurs droits, celui de Lausanne ruina leurs espoirs. Aucun des Etats sur lesquels ils se retrouvaient n'était disposé à des cessions territoriales pour que puisse être édifié un Etat pour un peuple de plus de vingt-cinq millions de personnes aujourd'hui.

En matière de gestion du pluralisme, une expérience éphémère de confédération d'Etats regroupant les confessions religieuses de la Syrie fut tentée par la France. Quatre Etats virent le jour : à Damas, Alep incluant le Sandjak d'Alexandrette, dans le djebel druze ainsi qu'un Territoire autonome des Alaouites qui deviendra un Etat des Alaouites par la suite. Ces créations finirent par disparaître en 1936 pour se fondre dans l'Etat unitaire syrien. Seul le Liban subsista dans son statut de république des minorités associées. Quant au mandat de la Palestine, il déboucha sur une guerre judéo-palestino-arabe à l'issue de laquelle l'Etat d'Israël fut proclamé et plus d'un million de Palestiniens fuirent leur pays pour constituer une entité trans-étatique durable : « les réfugiés palestiniens ».

L'entente franco-anglaise de 1916 fut à la source de nombre des turbulences que le Moyen-Orient connut par la suite. Le découpage des frontières, la légitimité des nouveaux pouvoirs et la poursuite d'une politique néo-coloniale font partie du legs historique. Plus que cela, cependant, les espoirs déçus d'un nationalisme inchoatif que l'historiographie nationale arabe saura exploiter seront portés à incandescence par les régimes issus des indépendances arabes dont le nassérisme, le baathisme, et par l'islamisme. Révolte et déception feront le lit des mobilisations subséquentes. Un

grand Etat arabe regroupant l'ensemble des pays arabes sous la houlette d'un prince de la Péninsule aurait-il été viable ? Rien n'est moins sûr vu la mosaïque religieuse et la disparité entre les villes du Levant et les réalités bédouines de l'hinterland d'alors. Mais ce ne sont là qu'interrogations rétrospectives...

Vers quel Moyen-Orient ?

En réalité, en subissant le sort commun des découpages que connut notamment l'Afrique au XIXème et au XXème siècles, le Moyen-Orient n'échappe pas aux processus connus de colonisation et de décolonisation. Même si certains des enjeux et des représentations attachés au Proche-Orient ont rendu plus sensible à l'opinion publique une question impliquant les chrétiens d'Orient. Aujourd'hui, encore le sort tragique, partagé avec d'autres populations, interpelle et motive ceux qui croient nécessaire que le pluralisme vive en terre d'Orient.

Toutefois, la désorganisation du Moyen-Orient ne tient pas tant à ses découpages incertains qu'à la faillite de ses Etats incapables de construire pour leurs habitants une citoyenneté véritable. L'échec de la construction étatique, la communautarisation des sociétés, une culture politique faite d'autoritarisme et de culte de la personnalité ont fait de l'individu arabe un homme écrasé, enfermé dans une identité carcérale et une prison politique. C'est avec la contestation, connue sous le nom générique de « printemps arabe », qu'un soulèvement se dessine. Il est à l'évidence une protestation contre l'absence de liberté, la censure, la dictature et la gestion ploutocratique des élites et leur corruption. L'encadrement de la protestation souffre de structuration idéologique. C'est l'islam qui s'imposera dès lors comme pourvoyeur de sens dans une dynamique qui s'apparente à celle des révolutions conservatrices. Toutefois, dans les Etats socialement hétérogènes, l'effondrement des institutions a favorisé l'exacerbation des tensions communautaires en même temps que l'expansion terroriste. Le Yémen et la Syrie ont fait partie de ces pays. L'Irak envahi en 2003, occupé, livré au jeu des pouvoirs contraires a vu son armée s'effondrer devant la poussée en juin 2014 d'Abou Bakr Al Baghdadi, le « Calife » de l'organisation de « l'Etat islamique ». En s'ouvrant les chemins vers la Syrie et en plaçant sous son contrôle le territoire à dominante sunnite que MM. Sykes et Georges-Picot avaient, ô surprise, réservé à l'édification d'un Etat arabe indépendant, Al Baghdadi, s'en souvenant lui aussi, déclarait qu'il avait aboli les frontières issues de l'accord franco-britannique...

Dans le cœur effondré du Moyen-Orient contemporain, entre Syrie et Irak, l'heure est à la redistribution des cartes... de géographie. Face au morcellement ambiant, les plans les plus audacieux tentent des sorties ordonnées du chaos en redessinant les frontières de la région. Serait-ce le retour des



Etats communautaires, à l'instar de l'Irak dont le fédéralisme cache mal l'indépendantisme kurde et la centralité chiite ? Ou alors serait-ce le retour vers la solution, non concluante, de la Syrie des Etats du Mandat français ? Alors des Etats sunnite, alaouite druze en Syrie ? Les frontières ne sont certes ni inamovibles ni sacrées. Elles peuvent être modifiées au gré de l'histoire. Mais si elles devaient être refaites au Proche-Orient dans la foulée de la disparition des lignes Sykes-Picot, et dans le climat de guerre sunnito/chiite, on imagine aisément la guerre de cent ans qui s'en suivrait pour stabiliser et défendre les démarcations post Sykes-Picot. Dans une région qui n'a connu que des centralismes d'Empire ou des dictatures unitaires répressives de leurs minorités, une décentralisation politico-administrative serait un moyen terme acceptable. Mais il n'existe aucune expérience de dévolution territoriale pour pouvoir en tirer quelques bonnes pratiques. Pour l'entendement commun proche-oriental, le fédéralisme est une partition qui ne dit pas son nom. Toutefois, ce qui pourrait changer la donne régionale c'est le fait national kurde qui s'avère avec le temps être un opérateur de reconfiguration régionale.

Courtisés par les puissances occidentales pour qu'ils combattent le terrorisme de l'Etat Islamique, unis dans l'élan nationaliste quoique divisés sur la stratégie et les préséances politiques, les Kurdes seront les premiers bénéficiaires d'un écrasement de l'organisation terroriste. Pourront-ils à plus grande perspective hériter de ces Etats furtifs, annoncés jamais consolidés, commencés, comme à Kurdava et à Mahabad, mais jamais continués. Rien n'est moins sûr. Le territoire auquel aspirent les Kurdes pour leur Etat est à cheval entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Une expérience d'autonomie territoriale en Syrie pourrait si elle voyait le jour venir jour relançant des espoirs indépendantistes sur la longue durée.

En réalité, plus qu'une question de frontières, c'est le jeu des nations qu'il faut incriminer dans l'état advenu du Moyen-Orient. Sykes-Picot appartient au passé. Cependant, les règles qui ont soutenu sa rédaction et les conduites qui ont présidé à son application, sont plus que jamais à l'œuvre. Qu'on en juge : un Etat occidental, les Etats Unis qui en intervenant en Irak déstabilise le pays et la région; les Etats-Unis, à nouveau, mais d'autres Etats, européens, qui viennent en aide à l'opposition syrienne puis la laissent au milieu du gué affronter les soldats du régime, ceux de l'Etat islamique, et bientôt l'armée russe ; l'animosité des Etats rigoristes de la péninsule arabique, alliés de l'occident, soutenant en catimini l'Etat islamique pour en finir avec le pouvoir baathiste syrien tout en étant solidaire de l'Occident et en adéquation avec le jugement porté sur la nuisance du terrorisme islamique ; un Etat iranien, rangé aux cotés du régime et rangeant la milice du Hezbollah libanais à ses cotés ; la Turquie soucieuse de contrecarrer, y compris par Etat islamique interposé, le danger représenté par les Kurdes et qui bombardent ces alliés de l'occident. Et puis l'engagement russe, de septembre 2015, tournant dans cette guerre pour la Syrie, qui entend dicter à tous les protagonistes, locaux, régionaux et internationaux les voies d'une sortie de crise qui ménagerait ses intérêts.

Dans ce maelström de violence, demeure la part, très grande, du malheur, de la guerre, de la misère et de l'émigration forcée. Près de 300000 personnes ont perdu la vie, d'autres, près de cinq millions, tout abri, tous leur dignité d'êtres humains. Il faut espérer que des négociations entre Syriens, dans un environnement allégé de stratégies d'instrumentalisation des peuples, fraie à un peuple otage un avenir délesté du poids trop lourd des hypothèques du passé.